

DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional à la responsable du CTPE de Dijon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. François BAVAY, le 1er mars 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BAVAY, directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, délégation est donnée à Mme Nathalie BODILIS, responsable du Centre de Traitement Partagé Entreprises de Dijon, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Amélie BERGERET, adjointe au responsable du Centre de Traitement Partagé Entreprises de Dijon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Centre de Traitement Partagé Entreprises.

Mme Nathalie BODILIS et en cas d'empêchement Mme Amélie BERGERET, reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants de la zone de compétence de la succursale, conformément à la grille de délégation en vigueur.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY,  
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté